



## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE TENUE D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

---

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, André Martel, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance publique du Comité de démolition de la Municipalité de Compton le 16 janvier 2024 à 18h15 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition de l'immeuble sis au **54 chemin de Hatley, sur le lot 6 526 659 du cadastre du Québec.**

Lors de cette séance, la demande sera présentée par le président du Comité et recevra les questions et commentaires des citoyens.

Par la suite, le Comité procédera au vote menant à la décision à l'égard de la demande présentée.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité.

Donné à Compton, ce 3 janvier 2024.

André Martel  
Greffier-trésorier